

<https://snetap-fsu.fr/CTEA-du-29-mai-2019-que-retenir.html>



CTEA du 29 mai 2019 ... que retenir ?

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances - Comité technique de l'Enseignement agricole (CTEA) -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juin 2019

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 29 mai dernier a eu lieu le 2ème CTEA de la mandature avec à l'ordre du jour : le règlement intérieur de l'instance, les rendez-vous de carrière, la sécurité en TP-TD, les modifications du code rural quant aux sanctions disciplinaires pour les élèves, étudiant-es, apprenti-es, stagiaires et la réponse aux questions diverses des personnels

Voici ce qu'il faut retenir...

Un Ministre, un Cabinet et une DGER qui restent sourds aux interpellations des personnels

Ce CTEA a commencé par la lecture d'une interpellation collective de l'intersyndicale de l'enseignement agricole public (composée de l'UNSA, de FO, de la CGT, de SUD et de la FSU) pour dénoncer les conditions de rentrée (suppression de postes, suppressions des seuils, baisse de DGH, réforme du STAV, de la voie générale...). Malgré les nombreuses journées d'action, les rencontres bilatérales avec le Cabinet, la DGER et même le Ministre ainsi que les votes clairement négatifs lors des instances, le Directeur Général a continué à répondre à l'Intersyndicale avec sa même litanie d'arguments fallacieux : autonomie (« nouveau » paradigme de la DGER), plus de moyens pour les options (vous chercherez...) et... Bercy. Tout cela pour augmenter les effectifs dans l'enseignement agricole... Un vrai mépris pour les personnels... Face à ce mépris, nous avons averti la DGER que nous n'en resterons pas là et que nous prendrons nos [responsabilités quant à la suite de l'action.

[La déclaration intersyndicale](#)

Un dialogue social toujours en panne

Preuve de la conception des échanges avec les représentant-es des personnels, ce nouveau CTEA s'est tenu dans des conditions que nous tenons à dénoncer : aucun document préparatoire aux points à l'ordre du jour, aucune réponse entre deux CTEA aux questions diverses posées par les représentant-es des personnels, des documents distribués en séance...Où l'on reparle de mépris...

AESH, de trop timides avancées

Interpellé à de nombreuses reprises par les Parlementaires, le Ministère (et notamment le Service des ressources humaines) a enfin acté la possibilité d'obtenir un CDI pour les collègues AESH qui ont effectué au moins 6 ans cumulés dans cette fonction à l'EN puis dans l'enseignement agricole. Mais alors que le Ministre communique sur ce point depuis février, les contrats ne seraient possibles qu'en septembre 2019 ! Au contraire, nous demandons que ces contrats soient passés en CDI dès le mois de juin avec un effet rétroactif pour les agents qui auraient du en bénéficier plus tôt. Nous demandons également que soient étudiés les cas individuels particulièrement dramatiques au plus vite. [Nous continuons enfin de demander un vrai statut pour tous nos collègues AESH.](#)

RDV de carrière des enseignants-es et des CPE : nouvelle usine à gaz du management

Dans le cadre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), l'avancement des enseignant-es et CPE a été réorganisé avec la mise en place de 3 rendez-vous de carrière au 6ème, 8ème et 9ème échelon.

Principe :

Inspection en deux étapes : inspecteur-trice + chef-fe d'établissement de l'EPL. (maximum 6 semaines entre les deux entretiens)

Compte-rendu de l'inspection en 3 volets : rapport inspection + rapport direction + rapport commun inspection et direction. Envoyé à l'agent pour signature avant envoi à l'autorité académique qui met une appréciation globale.

Un guide de préparation au rendez-vous de carrière sera distribué, en début d'année scolaire, aux agents concernés. Ils recevront avant la fin du mois de juin 2019 un courrier pour les informer de la tenue de leur rendez-vous de

carrière qui se déroulera entre octobre 2019 et avril 2020 (plus de 430 agents concernés).

Vers un big bang de FirstClass ? Ou l'histoire de MELANIE...

« Mélanie » sera la nouvelle messagerie d'une capacité de 500 Mega (au lieu de... 500 Mega pour Educagri)... MAIS elle ne concernera que les personnels titulaires de l'enseignement agricole public et privé qui auront à la fois une adresse agriculture.gouv.fr mais garderont aussi une adresse educagri. Les agents contractuels auront uniquement une adresse educagri. De plus, pour l'instant il n'est pas prévu de solution pour la reprise des données existantes sur educagri, ni pour le carnet d'adresse. Aucune formation des personnels n'est pour l'instant envisagée. Les conférences ne seront pas reconduites en l'état.... peut être sous forme de forum, de messagerie instantanée ou de liste de diffusion. Et tout cela sera mis en service à partir d'octobre avec un calendrier mis en place par région. En parallèle le dispositif First Class sera maintenu.

Pour la délégation Snetap-FSU au CTEA

G.LAURENSEN

C.PINAULT

S.PAGNIER

F.CHASSAGNETTE

O.BLEUNVEN

Y.VIGNER